

REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE FORMATION ET D'ÉVALUATION « ANIMATEUR DE SCÉNARIO DE RÉALITÉ VIRTUELLE »

DECEMBRE 2023

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024



Table des matières

1 - Glossaire.....	3
2 - Finalité de la formation.....	4
3 - Conception du parcours de la formation.....	5
3.1 – Conditions d’admission des apprenants	5
4 - Organisation de la formation	6
5 - Mise en œuvre de la formation	7
5.1 – Les moyens logistiques et techniques.....	7
6 - Les évaluations	8
7 - La validation	9
8 - fiches par activités	10
8.1 - « Blocs de compétences liés au domaine d’activités de l’animateur de scénarios de réalité virtuelle ».....	11
9 - Annexes	12
Annexe 1 - programme type « Animateur de scénarios de réalité virtuelle »	13
Annexe 2 - objectif de l’évaluation	14
Annexe 5 - attestation.....	15

Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE Date de télétransmission : 11/03/2024 Date de réception préfecture : 11/03/2024

1 - Glossaire

- **AHP** Alpes de Haute-Provence
- **APP** Atelier Pédagogique Personnalisé
- **DIREX** DIRection des EXercices
- **FMPA** Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis
- **FORACC** FORmateur ACCompagnateur
- **FOAD** Formation Ouverte À Distance
- **MSP** Mise en Situation Professionnelle
- **RIOFE** Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Évaluation
- **SDIS 04** Service Départemental d'Incendie et de Secours des AHP

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

2 - Finalité de la formation

Ce Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Évaluation (RIOFE) a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation des animateurs de réalité virtuelle. C'est le document de référence en matière de conception pédagogique.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

3 - Conception du parcours de la formation

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences relatives à l'animation des scénarios de réalité virtuelle.

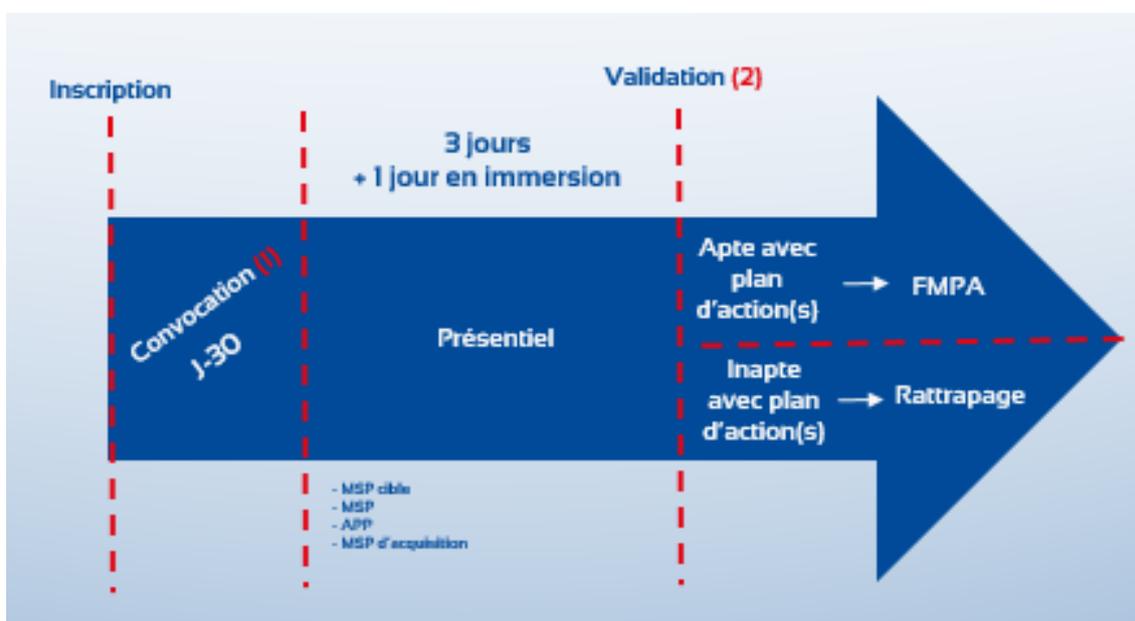
Ce diagnostic de compétences est réalisé le premier jour de la formation par l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par le stagiaire. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (FOAD / E-Learning) permettant ainsi de mieux préparer la phase d'apprentissage pratique.

Ci-dessous le parcours type d'une formation « Animateur de scénarios de réalité virtuelle » :



3.1 – Conditions d'admission des apprenants

Les sapeurs-pompiers sont inscrits sur une session par le responsable de la spécialité, sous couvert de leur chef de centre et en fonction des prérequis suivants :

- Être titulaire au minima d'un grade de caporal ;
- Être apte médicalement et à jour de leurs formations continues.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

4 - Organisation de la formation

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à la tenue des activités dans les domaines opérationnels suivants :

- Maitriser le fonctionnement d'un réseau informatique (client / serveur) ;
- Maitriser les logiciels métiers (EVE, Vulcain...)
- Jouer un scénario.

Pour permettre l'acquisition de l'ensemble de ces compétences un présentiel sur 4 jours est organisé en respectant les volumes horaires définis par le service formation du SDIS 04.

Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe 1).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement.

Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 4).

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

5 - Mise en œuvre de la formation

La formation est dispensée en présentiel par une équipe de formateurs composée d'un responsable de formation FORACC et concepteur de réalité virtuelle obligatoirement, ainsi qu'un concepteur de réalité virtuelle.

Les fiches d'auto-évaluations MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents environ un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient signées.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux guides de doctrines ou guides techniques.

Les besoins d'encadrement générique sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés au cas par cas en fonction des thématiques prévus sur les journées de MSP telles que présentées en annexe 1.

Apprenants	Responsable du stage	Formateur
3	1 FORACC concepteur de scénario de réalité virtuelle	1 concepteur de scénario de réalité virtuelle (pouvant être le responsable du stage)

5.1 – Les moyens logistiques et techniques

Selon les thématiques abordés, l'organisation de cette formation requiert tout ou partie des moyens suivants :

- 1 PC par apprenant - Salles de réalité virtuelle (avec leur logiciel).

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

6 - Les évaluations

La formation « Animateur de scénarios de réalité virtuelle » est formative.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation (annexe 3).

Les modalités d'évaluations doivent comporter à minima les autoévaluations (auto-évaluation accompagnée diagnostique, auto-évaluation accompagnée d'acquisition).

Elles sont obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation. L'ensemble de ces documents doit être retourné au service formation.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

7 - La validation

Selon que l'apprenant soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « dispositions générales ».

La validation est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission se compose :

- D'un président : Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant ;
- Du responsable de l'action de formation ;
- D'un membre de l'équipe pédagogique.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

8 - fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

L'article L723-6 du code de la sécurité intérieure précise que « *le sapeur-pompier volontaire...exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels* ».

De fait, la doctrine opérationnelle s'applique à l'exercice des missions des sapeurs-pompiers volontaires.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

8.1 - « Blocs de compétences liés au domaine d'activités de l'animateur de scénarios de réalité virtuelle »

Bloc de compétences I	
Activité : Mettre en œuvre le simulateur pour jouer un scénario	
Compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Maitriser le fonctionnement d'un réseau informatique (client / serveur) ; ➤ 2 - Maitriser les logiciels métiers (EVE, Vulcain...); ➤ 3 - Jouer un scénario. 	
Savoir-agir :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Reconnaître, différencier et utiliser les équipements informatiques des salles de simulation ; ➤ 2 - Reconnaître, différencier et utiliser les logiciels (EVE, Vulcain et TrafficManager) ; ➤ 3 - Mettre en œuvre et animer un scénario « Feu de Forêt » ; - Mettre en œuvre et animer un scénario « Tronc Commun ». 	
Éléments des compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Déplacer une BOX physiquement ; - Démarrer les ordinateurs et les périphériques ; - Vérifier la connexion des ordinateurs au réseau ; - Utiliser les rôles de EVE (BOX, DIREX) ; - Exécuter, utiliser et paramétrer TrafficManager ; - Exécuter utiliser et paramétrer Vulcain ; - Exécuter, utiliser te paramétrer EVE - Lancer un scénario « .rec » ; - Lancer un scénario « .scn » ; - Utiliser les outils DIREX ; - Utiliser la bibliothèque et interagir avec les objets ; - Affecter des éléments aux BOX (Avatar, Matériel, Engin, Groupe...); - Résoudre les pannes liées au simulateur. ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Mener les actions avec précision et dans la bonne chronologie ; - Ne pas se précipiter dans les mises en œuvre ; - Accompagner les stagiaires dans la prise en main du simulateur ; - Créer des situations adaptées ; - Délivrer des consignes claires ; - Indiquer les performances attendues ; - Observer et analyser les activités au cours de l'animation ; - Adapter et analyser les actions de chaque apprenant. ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation type d'un scénario « feu de forêt » ; - Organisation type d'un scénario « tronc commun ». 	
Ressources à minima :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Document support EVE. 	<p>Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE Date de télétransmission : 11/03/2024 Date de réception préfecture : 11/03/2024</p>

9 - ANNEXES

- Annexe 1 programme type
- Annexe 2 objectif de l'évaluation
- Annexe 3 livret de professionnalisation
- Annexe 4 fiche d'auto-évaluation
- Annexe 5 attestation

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Annexe 1 - programme type « Animateur de scénarios de réalité virtuelle »

J1	08h00	09h00	09h00	12h00	13h30	17h30
	Présentation des locaux et des équipements - Visite des salles - Description des BOX et DIREX		APP « Théorie réseau informatique » - Rôle client / Serveur - Infrastructure réseau - Inter connexions du simulateur - Chronologie des actions		MSP - APP « Présentation des outils sur les postes » - EVE - TrafficManager - Vulcain	

J2	08h00	09h00	09h30	12h00	13h30	17h30
	Réactivation mémoire et questions diverses		MSP - APP « Mettre en œuvre un scénario feu de forêt » - Logiciels EVE, Vulcain et TrafficManager - Exécuter un scénario « .rec »		MSP - APP « Mettre en œuvre un scénario feu de forêt » - Animer un scénario	

J3	08h00	09h00	09h30	12h00	13h30	17h30
	Réactivation mémoire et questions diverses		MSP - APP « Mettre en œuvre un scénario tronc commun » - Logiciels EVE, Vulcain et TrafficManager - Exécuter un scénario « .scn »		MSP - APP / Perfectionnement - Utilisation de la bibliothèque - Animation « feu de forêt » - Animation « tronc commun »	

J4 - Journée en immersion professionnelle

J4	08h00	09h00	09h30	12h00	13h30	17h30
	Réactivation mémoire et questions diverses		MSP - APP / Perfectionnement - Mise en œuvre du simulateur en autonomie		MSP - APP « Mettre en œuvre un scénario tronc commun » - Animer un scénario	

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Annexe 2 - objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art »)
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

2.2.1 - Compétences des domaines d'activités opérationnels :

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Mettre en œuvre le simulateur pour jouer un scénario	Maitriser le fonctionnement d'un réseau informatique (client/serveur)	➤ Reconnaître, différencier et utiliser les équipements informatiques des salles de simulation.	
	Maitriser les logiciels métiers (EVE, Vulcain...)	➤ Reconnaître, différencier et utiliser les logiciels métiers.	
	Jouer un scénario	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre et animer un scénario « feu de forêt » ; ➤ Mettre en œuvre et animer un scénario « tronc commun ». 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises » ;
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition ».

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

Annexe 5 - attestation



Digne-les-Bains, le

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES
SERVICE FORMATION

AFFAIRE SUIVIE PAR :

TÉL :

NOS REF. :

ATTESTATION DE REUSSITE
« ANIMATEUR DE SCENARIO DE REALITE VIRTUELLE »

SPECIMEN

Je soussigné « Grade » « Prénom » « NOM », Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, vu le procès-verbal de la commission d'attribution n° en date du certifie que :

« Genre » « Prénom » « NOM »
Né(e) le « datenais » à « LIEUNAIS »

a suivi avec succès le contenu de l'unité de valeur de formation « animateur de scénario de réalité virtuelle » du au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

« GRADE » « PRÉNOM » « NOM »

N° « NUMDIPL »

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-20214-14-GRH-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
04.92.30.89.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr

